



Acte n° 2023C240

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/12/2023

Le 21 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint-Didier-de-Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : David POMMIER.

OBJET : GESTION DES DECHETS – Prix de vente des colonnes aériennes

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, indique que suite à la mise en place des bacs jaunes et de colonnes enterrées, de nombreuses colonnes aériennes sont stockées au niveau de la déchèterie des Bruyères ainsi que sur l'ancienne déchèterie. La majorité des colonnes stockées ne seront plus utilisées sur le territoire. La surface nécessaire pour le stockage des colonnes est importante.

Certaines colonnes en état de fonctionnement sont susceptibles d'intéresser d'autres collectivités.

M. Vincent LAUTIER propose de vendre ces colonnes à un prix de 100 € TTC par colonne.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/12/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE PROPOSER** à la vente les colonnes aériennes pour un prix de 100 € TTC l'unité ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits relatifs à ces ventes sont ouverts au budget DECHETS 2023 et suivants.

A Saint Didier de Formans,
Le 21/12/2023

**Le Secrétaire de Séance,
David POMMIER**



Affichage sous format électronique : 26/12/2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

